



AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours externe sur titres d'animateur principal de 2^e classe pour la filière sportive.

Textes de base

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des animateurs de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours permettant l'accès au corps des animateurs de la fonction publique hospitalière.

Conditions d'accès

- Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps telles que définies à l'article 3 défini par le décret n°2014-102 susmentionné ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Nombre de postes

- 1 poste.

Nature des épreuves

Admissibilité A compter du 16 octobre 2024	Admission à partir du 16 novembre 2024
<p>Le Directeur arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours après avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifié la possession d'un diplôme, titre de formation ou attestation d'équivalence requis pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^e classe - apprécié les qualités générales du dossier de candidature afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions d'animateur principal de 2^e classe. 	<p>La sélection des candidats repose sur un entretien comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel (5 min) - un échange avec le candidat, lui permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du corps et son aptitude à l'encadrement (15 min). <p>Durée : 20 minutes dont 5 minutes de présentation Coefficient : 1</p>

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir en **4 exemplaires (1 original + 3 copies)**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé sur papier libre, mentionnant les actions de formation suivies et accompagné des attestations d'emploi
- le dossier d'inscription (pages 1 à 7)

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- la copie du diplôme, titres de formation, certification ou équivalences dont le candidat est titulaire,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des membres des Etats membres de l'Union Européenne,
- un état signalétique des services publics de l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche du poste occupé

A noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/letablissement/> (Rejoignez-nous – présentation des concours – les différents concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 16 septembre 2024 au 15 octobre 2024 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).
Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées

A QUIMPER, le 16 septembre 2024
Pour le Directeur,

